

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DAC 1563 Subvention (24.000 euros) et convention avec l'association Jeune Création (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Jeune Création ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 24.000 euros est attribuée à l'association Jeune Création, 24, rue Berthe – 75018 PARIS, pour l'organisation de son exposition en 2014. 19622 2014_06878.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs 2014 pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.